



**MASSIF
CENTRAL**
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC



Programme Opérationnel Interrégional (POI)

MASSIF CENTRAL 2014-2020

AXE 1 Mesure 1 BIODIVERSITE

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
PERMANENT**

Décembre 2018 – 31 juillet 2020



MASSIF CENTRAL
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC



1) Contexte – Enjeu

Le programme opérationnel interrégional Massif central intervient au travers de l'objectif spécifique 1.1 de l'axe 1 qui a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité sur le Massif central en ciblant des milieux caractéristiques de ce territoire : forêts anciennes, milieux ouverts herbacés, tourbières, et des espèces emblématiques ou menacées liées à ces milieux et dont l'écosystème est interrégional.

Afin d'atteindre cet objectif, une stratégie Massif central par milieu, déclinant les schémas et politiques nationaux et régionaux, a été définie, et s'appuyant notamment sur les Schémas régionaux de Cohérence écologique (SRCE). Cette stratégie est un cahier des charges commun pour atteindre des objectifs communs répondant à des enjeux partagés. Elle assure également la condition interrégionale pour les projets déposés au titre du POMAC qui doivent démontrer leur plus-value à l'échelle du Massif central.

Les réservoirs de biodiversité identifiés dans les SRCE seront donc particulièrement ciblés dans les interventions du PO Massif central. Les interventions du PO Massif central veilleront également à assurer les interconnexions entre les réservoirs de biodiversité à l'échelle interrégionale.

Dans ce cadre, deux appels à projets permanents ont été lancés en 2015 : l'un pour les forêts anciennes et pour les milieux ouverts herbacés, l'autre pour les tourbières.

A mi-parcours de la période de programmation 2014-2020, une accélération de la programmation sur la thématique de la préservation de la biodiversité est attendue. Aussi, un appel à manifestation d'intérêt permanent est élaboré en complémentarité des appels à projets existants auxquels il ne se substitue pas. Il s'agit à ce titre d'étendre le champ d'intervention thématique tout en conservant l'objectif de préservation des milieux caractéristiques du Massif central.

2) Les attendus de l'appel à manifestation d'intérêt

Il s'agit de présenter des projets inter-milieux parmi les milieux caractéristiques du Massif central (« Forêts anciennes » / « Tourbières » / « Milieux Ouverts Herbacés »). Cela n'exclut pas la possibilité de présenter des projets sur un seul milieu, bien que la priorité soit donnée aux projets inter-milieux.

Deux entrées thématiques sont valorisées :

- ✓ La trame noire
- ✓ Le changement climatique et les services écosystémiques

Une entrée « espèce » transversale peut également être combinée à ces deux entrées thématiques.

a) Les deux entrées « thématiques »

i) La trame noire

Résultats attendus :

Amélioration de la connaissance et réduction de l'impact de la pollution lumineuse sur les continuités écologiques et la biodiversité associée.



Exemples d'actions :

- Etat de l'art, recueil des éléments de connaissance (dont bibliographie biodiversité nocturne).
- Définition d'une trame noire sur tout ou partie du Massif Central.
- Quantification des seuils de sensibilité des espèces concernant les variables de l'éclairage (niveau d'éclairage, distance à l'éclairage, horaires d'allumage/d'extinction, sensibilité à la température de couleur, longueur d'onde, etc.). Prise en compte de la littérature scientifique quand elle existe et réalisation de revues systématiques.
- Travaux de cartographie de la pollution lumineuse aux échelles adaptées. Travaux menant à des représentations exploitables et rigoureuses de la pollution lumineuse vis-à-vis des enjeux de biodiversité : aspects quantitatifs et qualitatifs.
- Etudes pluridisciplinaires intégrant un volet en sciences humaines et sociales.
- Gestion opérationnelle de l'éclairage ou accompagnement à la gestion ayant pour objectif premier de réduire l'impact de la pollution lumineuse sur les continuités écologiques et la biodiversité associée.
- Animation en faveur de la prise en compte de ces enjeux envers socio-pro, collectivités etc.
- Accompagnement labellisation RICE (Réserve internationale de ciel étoilé) et autres labels de l'IDA - International Dark-Sky Association.
- Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement nocturne.

Bénéficiaires potentiels :

Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, entreprises, associations, organismes professionnels, organismes de formation, laboratoire de recherche.

ii) L'amélioration de la résilience et de la fonctionnalité des milieux au travers du prisme du changement climatique et des services écosystémiques

Résultats attendus :

Amélioration de la résilience et de la fonctionnalité des milieux caractéristiques du Massif central et de leurs zones tampons* afin de permettre l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et d'assurer le maintien des services écosystémiques rendus par ces milieux.

* Les zones tampons sont entendues comme les milieux connexes aux réservoirs et aux corridors écologiques liés aux forêts anciennes, aux tourbières et aux milieux ouverts herbacés et dont la nature, l'état et la proximité peut influencer sur la fonctionnalité et la résilience de ces milieux. Les actions sur ces zones pourront être éligibles afin de permettre la fonctionnalité des écosystèmes à condition de démontrer le lien avec les milieux cibles du POI, qui resteront au cœur des projets.

Exemples d'actions :

- Etude/évaluation du rôle des tourbières, zones humides, prairies, sols, forêts dans le captage et le stockage du carbone.
- Amélioration des connaissances sur les modifications d'aires de répartition de certaines espèces animales et végétales et sur le risque de disparition de biomes spécifiques au territoire (notamment les espaces et espèces propres



aux forêts) : suivis d'espèces indicatrices, espèces envahissantes pouvant impacter la biodiversité etc.

- Amélioration des connaissances sur le rôle des milieux connexes aux réservoirs et aux corridors écologiques dans la protection des milieux à enjeux : études visant à préciser le rôle des zones tampons dans l'amélioration de la résilience des milieux cibles : quelles zones tampons pour ces milieux prioritaires ? Quels types de pratiques mettre en place sur ces zones pour améliorer la résilience des milieux cibles ?
- Etude sur les synergies entre pratiques agro-pastorales ou sylvicoles favorables à la préservation de la biodiversité et à l'atténuation/l'adaptation au changement climatique (ex : sensibilité aux sécheresses ; variétés culturales adaptées y compris variétés anciennes ; diversification des peuplements et des itinéraires sylvicoles dans le but d'accroître la résilience des écosystèmes).
- Etude et porter à connaissance sur les pratiques nuisant au sol en lien avec la capacité de résilience du milieu et la capacité productive du sol.
- Expérimentation concernant l'adaptation d'itinéraires techniques dans le but de conserver des capacités naturelles d'adaptation au changement climatique ou de résilience des milieux dont l'objectif est la préservation de la biodiversité (agroécologie ; agroforesterie ; sylviculture proche de la nature) et suivi d'introduction de nouvelles composantes intéressantes en termes de résilience mais pouvant avoir un impact négatif sur la biodiversité locale.
- Actions de gestion ou de restauration de milieux jouant un rôle de zone tampon dans le but d'augmenter la résilience des milieux à enjeux.
- Adaptation de pratiques agricoles ou sylvicoles dans le but de renforcer la résilience des milieux.
- Animation en faveur de la prise en compte de ces enjeux envers les socio-professionnels, les propriétaires, etc., et encourageant l'appropriation collaborative des enjeux basés sur l'échange de savoirs, d'expériences et d'expérimentation.

Exemples :

- Animation à destination des agriculteurs, des éleveurs et des forestiers (transfert, diagnostic, suivi) afin d'accompagner les changements de pratiques visant une meilleure résilience.
- Appui à la mise en œuvre de partenariats visant à mutualiser les recherches, études (exemples = sols et FCBA - Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement), organisation de conférences et de formations « mixtes ».
- Mise en place, structuration et accompagnement de filières « Végétal local » auprès des pépiniéristes, maîtres d'œuvre et aménageurs.
- Animation/accompagnement pour une approche multifonctionnelle ou « multi-regards » des milieux, ceci dans le but de concilier les usages.
- Animation d'observatoires participatifs de la biodiversité à l'échelle du Massif central et participation aux ABC.

Bénéficiaires potentiels :

Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, entreprises, associations, organismes professionnels, organismes de formation, laboratoire de recherche



b) Une entrée transversale « espèces »

En complément de l'ouverture thématique, des actions sur les espèces ou groupes d'espèces s'inscrivant dans la trame noire et la résilience des milieux complètent les actions éligibles sous 2 angles : l'amélioration des connaissances et la préservation.

L'entrée « espèces » se justifiera au regard du déficit de connaissance et de l'indication de l'état des milieux, des trames (y compris trame noire) ou du changement climatique. Les espèces ou groupes d'espèces présentes sur plusieurs milieux sont également visés par ces actions. Sont également éligibles les actions en faveur d'espèces dans le cadre de PNA pour lesquels le Massif central a une forte responsabilité et également pour les espèces végétales à forts enjeux de territoire (Plans biogéographiques d'actions).

Exemples (liste non-exhaustive, la pertinence sera jugée via le filtre des critères énoncés plus haut) :

- Odonates MOH/T
- Rhopalocères MOH
- Rapaces MOH/F/T
- Lichens, bryophytes MOH/F/T/R
- Flore supérieure MOH/F/T/R
- Cortège espèces nocturnes TN (hétérocères, chiroptères, etc.)
- Coléoptères saproxyliques, syrphidés FA et forêts à forte naturalité (a minima les réservoirs de biodiversité identifiés)
- Orthoptères MOH
- Pie grièche grise
- Pollinisateurs
- Etc.

3) Les règles de l'appel à manifestation d'intérêt

Aucun dossier ne peut être déposé après le 31/07/2020.

a) Les critères d'éligibilité

→ La plus-value « Massif central » doit être respectée :

- soit sous l'angle géographique (le projet concerne au moins 2 régions sur les 6) ;
- soit sous l'angle d'un objectif de mutualisation des connaissances, de capitalisation d'une expérimentation ou d'une action transférable à une échelle supérieure.

→ Un état des lieux préalable de l'existant est incontournable (études, inventaires, méthodologies déjà établis à l'échelle du Massif central - Exemple : étude « Forêts Anciennes » dans les périmètres des PNR, PNC...). Il devra obligatoirement être pris en compte dans les manifestations d'intérêt et développé dans les dossiers de demande de subvention.

b) Les modalités pratiques

Pour tous les projets : veuillez déposer au préalable une manifestation d'intérêt sur le site www.massif-central.eu.



MASSIF
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
CENTRAL



Suite à l'appréciation technique du projet au regard des critères d'éligibilité et de l'avancement du projet, un avis sera rendu pour valider le dépôt d'un dossier de demande de subvention ou pour bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement technique de la part du partenariat Massif central.

c) Les modalités financières

Les projets pourront être financées au titre du Programme opérationnel interrégional Massif central (POMAC) et de la convention interrégionale de massif (CIMAC) selon les règles propres à chaque programme et qui conditionne le taux d'intervention pour chacun des projets.

Pour le financement FEDER Massif central, voir le lien ci-dessous (« Guide du porteur de projet ») :

<http://massif-central.eu/guideduporteur/>

Les projets ne pourront en aucun cas bénéficier de financements provenant de différents programmes européens.

d) Les contacts

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

✓ **les correspondants Massif central des Conseils régionaux :**

Auvergne Rhône-Alpes

Mickaël PAUT

Mickael.PAUT@auvergnerhonealpes.fr

Bourgogne Franche-Comté

Fanny RENAUDEAU

fanny.renaudeau@bourgognefranchecomte.fr

Nouvelle Aquitaine

Véronique AUDHUY

Veronique.AUDHUY@nouvelle-aquitaine.fr

Occitanie

Emmanuel DHUYSER

emmanuel.dhuyser@laregion.fr

ou

Joëlle RIBARD

joelle.ribard@laregion.fr

✓ **le Groupement d'Intérêt Public Massif central** (autorité de gestion du Feder Massif central):

Sylvie PETROSSO

s.petrosso@gip-massif-central.org

✓ **le Commissariat à l'Égalité des Territoires (CGET)**

Vincent JUILLET

Vincent.JUILLET@cget.gouv.fr